Actions du programme régional de développement rural FEADER en matière climatique

28 mars 2019

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE











)) FEADER et changement climatique

1/ L'appui aux économies d'énergie

2/ Le soutien aux systèmes prairiaux

3/ Le soutien au boisement et à l'agroforesterie

4/ Le soutien aux actions des territoires en faveur du climat





Dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), plusieurs dispositifs sont mobilisables par les agriculteurs :

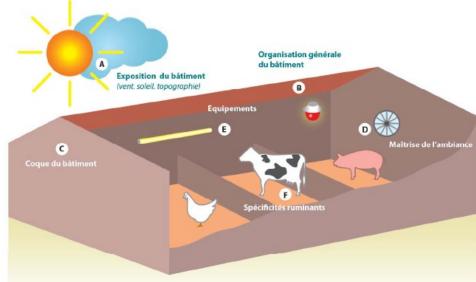
Rappel : le chauffage est le principal poste de dépense dans les élevages porcins (46%) et avicoles (80%)

Aide aux investissements pour économies d'énergie : isolation et étanchéité

(ouvrants...), pré-refroidisseur de lait, chauffage radiant nouvelle génération, chauffage

gaz à condensation, éclairage basse consommation, ventilation économe avec pilotage automatisé

Aide prioritaire et bonifiée pour les projets respectant le cahier des charges BEBC : ces projets permettent une réduction de la consommation d'énergie entre 40 et 50% par rapport aux bâtiments standards.



Source IFIP



1. L'appui aux économies d'énergie dans les

exploitations agricales



Local technique avec pompe à chaleur

Le PCAE animal en chiffres, entre 2015 et 2018 :

- Sur 2 900 demandes de financements près de 500 projets BEBC (construction ou rénovation), principalement sur les filières porcs (65%) et volailles (50%)
- 30 M€ d'aides publiques ont été engagés pour des bâtiments BEBC (FEADER et aides nationales)



Pose de réseau de Capteurs

Adaptation du dispositif pour intégrer les nouveaux enjeux environnementaux :

 Depuis 2019 : prise en compte de la démarche de Fermes Bas Carbone avec priorisation de l'accès au dispositif PCAE

Le PCAE végétal en chiffres, entre 2015 et 2018 :

 10 M€ d'aides sur les économie d'énergie, modernisation de serres, récolte herbe et légumineuses et réduction de l'N

→ Objectif du PCAE végétal :

accompagner les investissements pour développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail (développement d'une démarche agro-écologique et d'amélioration de la qualité des produits.

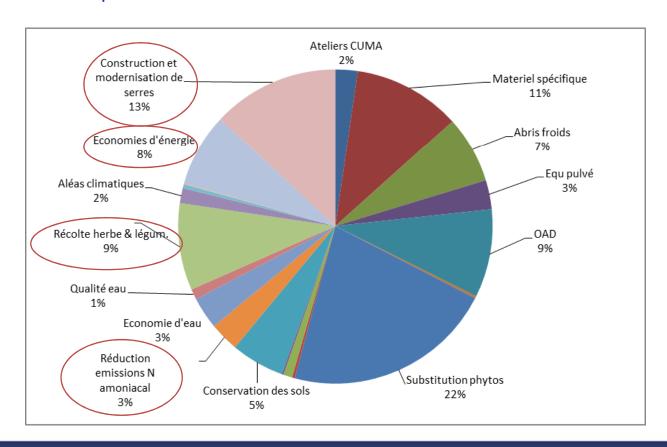






Le PCAE végétal : principales catégories de matériel subventionné

1/3 des crédits mobilisés sur le PCAE végétal contribuent à limiter les impacts du changement climatique







Dans le cadre de la mesure Formation professionnelle et acquisition de compétences, de nombreuses formations sont proposées chaque année aux agriculteurs.

Notamment sur les thématiques suivantes:

- Mettre en œuvre des systèmes de production et des adaptations techniques favorisant une autonomie énergétique des entreprises et des élevages
- Produire des énergies renouvelables
- Réduire les consommations énergétiques
- Réduire les gaz à effet de serre





2. L'appui aux systèmes valorisant les prairies

Plusieurs dispositifs du PDR appuient les exploitations agricoles qui valorisent beaucoup de prairies : MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), ICHN (indemnités compensatoires de handicap naturel), aides à l'agriculture biologique :

NB: MAEC et aides à la bio sont des paiements annuels à la surface, pendant 5 ans

Soutien au maintien des prairies humides (notamment de marais), au maintien d'une valorisation agricole durable et adaptée de ces espaces (dont des tourbières)

De 2015 à 2017, sont concernés par les MAEC : 2 500 agriculteurs, pour 88 000 hectares 32 territoires concernés 88 M€ engagés pour des aides sur 5 années

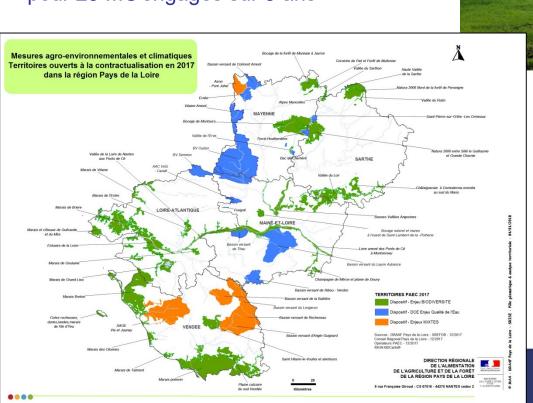
ICHN : 30 000 ha de surfaces fourragères bénéficient d'un paiement annuel, pour 3,5 M€ par an



2. L'appui aux systèmes valorisant les prairies

Encouragement à l'évolution vers des systèmes plus herbagers par des MAEC système :

300 agriculteurs, sur 24 territoires 25 000 hectares pour 25 M€ engagés sur 5 ans



Les territoires ouverts à la contractualisation MAEC





Aide au reboisement : augmente les capacités de stockage des forets

Au 31 décembre 2018, 55 dossiers avaient fait l'objet d'un engagement sur la mesure reboisement, ce qui représente 743 918 € de dépenses publiques totales, dont 557 938 € de FEADER.

Au global, ce sont plus de 350 ha qui auront été replantés dans le cadre de cette action sur la période 2016 – 2018.

Aides à la desserte forestière pour une valorisation énergétique facilité

Au 31 décembre 2018, 55 dossiers avaient été engagés au titre de la mesure Desserte forestière, ce qui représente 421 787 € de dépenses publiques totales, dont **223 547** € de FEADER.

Ce sont ainsi plus de 80 nouvelles places de dépôt et de retournement qui seront aménagées pour un volume total mobilisable de près de 100 000 m3 de bois.



3. Le soutien au boisement et à

l'agroforesterie



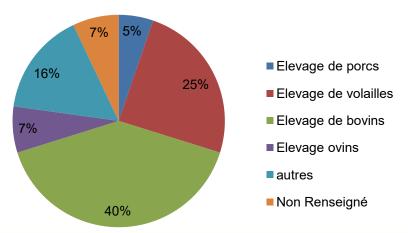


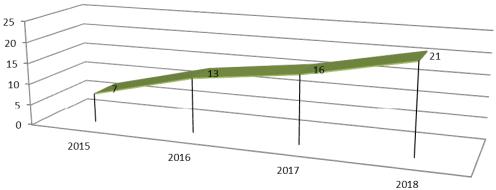


Aide à la mise en place de système agroforestiers :

57 dossiers engagés depuis 2015, surface totale plantée de 465 ha (de 1,23 à 47 ha par exploitation) coût total de 512 986 € (307 791 € de FEADER et 102 597 € Région)

Répartition par orientation économique





Nombre de dossiers déposés par an





En complément des aides cofinancées par le FEADER des aides à la plantation de haies sont financées :

Par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région sur les bassins versants via les contrats territoriaux de bassins versants (outil AELB) ou les Contrats régionaux de bassin

versant (Région).

L'entretien des linéaires de haies et des arbres remarquables (arbres têtards) est soutenu par des MAEC (en réponse aux enjeux biodiversité), mais cet outil se révèle assez mal adapté



La reconstitution d'un maillage bocager de qualité ressort comme un **enjeu transversal** (carbone, biodiversité, eau...) qui place cet objectif au centre des réflexions pour la future programmation, notamment via l'outil « **ecoscheme** » du 1er pilier de la PAC ou via d'autres dispositifs comme les **paiements pour services environnementaux**



Aide au reboisement : augmente les capacités de stockage des forets

Plus de 350 hectares reboisés sur la période 2016 - 2018 53 Bénéficiaires au titre de cette mesure, ce qui représente 743 918 € de dépenses publiques totales, dont **557 938** € de FEADER,

Aides à la desserte forestière pour une exploitation forestière et une valorisation énergétique facilitées

Au total, au 31 décembre 2018, 53 dossiers de desserte ont été engagés pour accompagner la création de 82 places de dépôts et de retournement, ce qui représente 421 787 € de dépenses publiques totales, dont **223 547** € de FEADER.



4. Le soutien aux actions des territoires en faveur du climat

Le dispositif LEADER soutien des projets élaborés et sélectionnés à l'échelle des territoires, selon des stratégies locales de développement. Le pilier transition énergétique obligatoire dans toutes les stratégies. Tout le territoire régional est couvert par la démarche LEADER. Elle est portée par des groupes d'action locale (27 GAL) – 45 M€ de FEADER

L'aide FEADER concerne un très large éventail de projets :

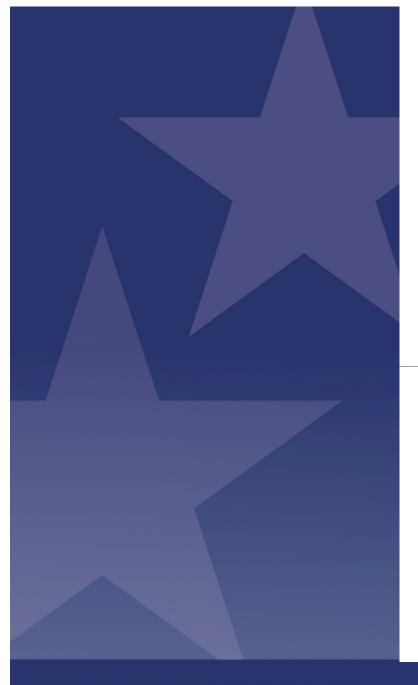
Interventions sur la mobilité : le développement de l'auto-partage, des circuits courts...

Soutien à des investissements liés aux énergies renouvelables :

- Installation de stations GNC,
- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Étude préalables projet de méthanisation, investissement
- Projets de chaufferies bois, installation panneaux photovoltaïque...

Soutien à des démarches de sensibilisation : défis famille à énergie positive, zéro déchets...





)) Merci de votre attention

